

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en œuvre des priorités pour 2012

2012/2150(INI) - 24/09/2012

Le Conseil a fait le **bilan des enseignements tirés de l'exercice de surveillance du semestre européen 2012** ainsi que des améliorations qui pourraient être apportées pour l'exercice 2013.

Le semestre européen prévoit le suivi simultané des politiques économiques, budgétaires, sociales et de l'emploi des États membres, sur la base de règles communes, pendant une période de six mois chaque année. Il a eu lieu pour la première fois en 2011.

Bien que le résultat de l'exercice 2012 ait été jugé globalement satisfaisant, une évaluation de la mise en œuvre est en cours. Cet exercice est d'autant plus difficile que les règles en matière de gouvernance économique ont été renforcées.

Les principaux thèmes discutés étaient les suivants :

Priorité aux résultats :

- Lors de première phase du semestre, le Conseil pourrait accorder la **priorité à un examen de la mise en œuvre**, qui devrait être préparé tant par la Commission, en coopération avec chaque État membre, que par les instances préparatoires du Conseil. À cet égard, le Conseil pourrait accueillir avec satisfaction la proposition de la Commission visant à organiser en octobre une série de réunions bilatérales destinées à faire le point des actions prévues pour mettre en œuvre les recommandations de 2012.

Approche globale :

- Le Conseil des affaires générales a conservé une vue d'ensemble, grâce notamment à la feuille de route relative à la mise en œuvre du semestre européen, au rapport de synthèse relatif aux débats du Conseil sur l'examen annuel de la croissance et à l'approbation de l'ensemble des recommandations par pays avant leur adoption par le Conseil européen. En 2013, on pourrait, tout en maintenant la large participation des formations du Conseil, mieux exploiter le rôle du Coreper.
- Pour 2013, **la répartition des tâches entre les différentes configurations du Conseil pourrait faire l'objet d'une meilleure articulation**, en faisant en sorte que la présidence, sur la base d'une discussion au sein du Coreper et du Conseil des affaires générales, joue un rôle plus important. Étant donné la nature intégrée du semestre et le nombre de questions transversales, **des liens plus étroits pourraient être établis entre les débats des Conseils «Affaires économiques et financières » et « Emploi, politique sociale, santé et Consommateur».**
- Le Conseil «Compétitivité» joue un rôle essentiel dans un certain nombre de domaines d'action - et singulièrement le **marché unique**. La décision prise par la Commission de diffuser, à partir de 2013, des rapports annuels sur l'intégration du marché unique, en annexe de l'examen annuel de la croissance souligne l'importance que le marché unique revêt pour le semestre européen. On pourrait mettre davantage l'accent sur les questions traitées par le Conseil «Compétitivité» qui concernent directement le semestre européen.

Dialogue :

- Un dialogue approfondi, **beaucoup plus en amont**, notamment par des contacts politiques et à plus haut niveau, permettrait d'obtenir une meilleure information sur la mise en œuvre des recommandations par pays. Le Conseil pourrait se féliciter de la proposition de la Commission visant à organiser trois séries de rencontres bilatérales à des moments importants du cycle préparatoire, à savoir en octobre, en décembre/janvier et en avril.
- Au cours du prochain cycle, qui débute à l'automne 2012, la **mise en place au niveau des comités et du Conseil de discussions thématiques portant sur des questions prioritaires** pourrait contribuer à préparer le traitement des recommandations par pays. À cet égard, le Conseil pourrait se féliciter que la Commission se soit déclarée disposée à poursuivre la surveillance multilatérale des recommandations tout au long de l'année.
- En raison des contraintes de temps auxquelles sont soumises les recommandations par pays, les États membres pourraient chercher le moyen de **renforcer la participation**, durant la première phase du semestre, des parlements nationaux et, le cas échéant, des organisations des partenaires sociaux.

Traitement des recommandations par pays:

- Pour remédier au problème des contraintes de temps, il faudrait **revoir complètement les calendriers** de la Commission et des États membres en matière de statistiques, d'élaboration du budget, etc., notamment en modifiant le paquet législatif relatif à la gouvernance économique (six pack). Néanmoins, cela ne pourra être envisagé que pour l'avenir.
- Dans ce même contexte, on pourrait s'interroger sur le point de savoir si l'exercice des recommandations par pays ne devrait pas être organisé sur **un cycle plus long**, tous les deux ans par exemple.
- Eu égard aux contraintes actuelles, les États membres pourraient améliorer la situation en soumettant leurs programmes nationaux de réforme et leurs programmes de stabilité ou de convergence **au plus tard à la mi-avril**, à la faveur de l'engagement pris par la Commission de fournir plus en amont des orientations quant à la structure et au contenu des programmes nationaux de réforme. Par la suite, la Commission pourrait envisager de présenter un peu plus tôt les recommandations par pays.
- La **procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques** n'était pas totalement synchronisée avec le reste du semestre. Le Conseil pourrait accueillir favorablement l'intention de la Commission d'adopter avant la fin du mois de mars le rapport sur le mécanisme d'alerte ainsi que l'examen annuel de la croissance et les analyses approfondies.

Le Conseil «Affaires économiques et financières» et le Conseil «Emploi, politique sociale, santé et Consommateurs» poursuivront les travaux sur la question lors de leurs sessions des 4 et 9 octobre 2012 respectivement.